

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Ordre du jour :

- Intervention ONF
- Vote du compte administratif 2023 budget principal et budget eau
- Vote du compte de gestion 2023 budget principal et budget eau
- Vote du budget 2024 budget principal et budget eau
- Affectation du résultat d'exploitation 2023 budget principal et budget eau
- Vote des taxes locales
- Révision des loyers communaux
- Service jeunesse MJC du Vuache : projet de convention
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 7 mars 2024 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET, Aline SIMOES, Rémi BESSERER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 18 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Aménagement terrasse de l'auberge du Bar à Thym.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL06 2024 : INTERVENTION ONF : CONVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à M. RIESEN Jérôme, technicien ONF, pour donner un état des lieux de la forêt communale des Devins et donner des explications sur les raisons qui ont poussé à réaliser en urgence une grosse coupe sanitaire dans la parcelle n° 6.

Il explique donc que les épicéas présents dans la forêt des Devins sont touchés les scolytes. Ce sont des petits insectes qui s'attaquent à l'écorce de l'épicéa et de ce fait l'assoiffe. Il explique que normalement pendant l'hiver l'insecte est en pause et n'attaque pas les écorces. Or avec le réchauffement climatique et donc les hivers avec peu de jour de gel, les scolytes continuent leurs cycles de vie et donc de plus en plus d'arbres sont touchés. C'est pourquoi l'ONF a proposé à la municipalité de débiter de toute urgence cette coupe sanitaire, afin de ralentir ces attaques de scolytes et ainsi contenir l'épidémie. Une réunion d'information ouverte à tous aura lieu sur place le samedi 16 mars 2024 à 10h00 avec le technicien de l'ONF.

Le bois ainsi coupé sera ensuite vendu et destiné à plusieurs filières.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec l'ONF permettant l'assistance technique de l'ONF et une convention pour la vente groupée de bois. Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour la signature de ces deux conventions ci-annexées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions avec l'ONF.

Monsieur le Maire remercie le technicien de l'ONF pour la qualité de ses interventions dans la forêt et auprès des élus.

DEL07 2024 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire s'étant retiré de la pièce au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André MORARD, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-après) ;

2°/ Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 1 277 958.00 € ; Réalisé : 854 590.78 €

Recettes : Prévu : 1 277 958.00 € ; Réalisé : 1 366 806.89 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 1 887 544.79 € ; Réalisé : 724 946.26 €

Recettes : Prévu : 1 887 544.79 € ; Réalisé : 1 728 293.42 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 512 216.11 € ; Investissement : + 1 003 347.16 €

Résultat global : + 1 515 563.27 €

DEL08 2024 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU

Monsieur le Maire s'étant retiré de la pièce au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André MORARD, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-après) ;

2°/ Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 146 926.49 € ; Réalisé : 107 780.21 €

Recettes : Prévu : 146 926.49 € ; Réalisé : 148 009.98 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 536 784.02 € ; Réalisé : 424 651.23 €

Recettes : Prévu : 536 784.02 € ; Réalisé : 534 653.35 €
Résultat de clôture de l'exercice :
Fonctionnement : + 40 229.67 € ; Investissement : + 110 002.12 €
Résultat global : + 150 231.79 €

DEL09 2024 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte de gestion :

1°/ statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 (budget principal et budget de l'eau) en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal et du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL10 2024 : VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET PRINCIPAL

La commission finances présente sa proposition de budget (budget principal) pour l'année 2024. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes :	1 316 362.00 €
Section d'investissement : dépenses et recettes :	1 750 789.27 €

DEL11 2024 : VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET EAU

La commission finances présente sa proposition de budget (budget eau M49) pour l'année 2024. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes :	148 834.67 €
Section d'investissement : dépenses et recettes :	366 491.19 €

DEL12 2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023 **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget principal en totalité en investissement soit 512 216.11 € au compte 1068.

Le résultat de fonctionnement de 2023 du budget de l'eau sera en partie maintenu en fonctionnement au compte 002, pour 30 229.67 €, et en partie affecté au compte 1068, pour 10 000.00 €.

DEL13 2024 : VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024, soient :

Taxe d'habitation (TH) : 14.05 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.

DEL14 2024 : RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que :

- le taux de l'indice de référence des **loyers** de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2023 s'élève à **3,49 %**,

- le taux de l'indice de référence des **loyers commerciaux** de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2023 s'élève à **5,95 %**,

- le taux de l'indice de référence des loyers des **activités tertiaires** de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2023 s'élève à **6,12 %**.

Il indique que la commission logements propose d'augmenter les loyers d'environ la moitié du taux de référence de l'INSEE, soient 1.75 % pour les appartements communaux et 3 % pour les loyers commerciaux et les activités tertiaires.

Il est rappelé que les loyers des appartements classés en F et G (classement énergétique indiqué sur le DPE) ne peuvent pas être révisés. Seul le chalet à côté de la station d'épuration est concerné.

Avant les délibérations, Béatrice TISSOT et Gaëlle MESSINA étant concernées par le sujet, sortent de la pièce.

Après le retrait de deux conseillères, le quorum étant toujours respecté, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur la proposition de la commission.

Après avoir délibéré, et au vu de l'indice de référence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de la commission :

1°) **à compter du 1^{er} avril 2024** :

* les loyers des appartements communaux de + **1.75 %**,

2°) **à compter du 1^{er} mai 2024** :

* les loyers des commerces de + **3 %**,

* les loyers des activités tertiaires de + **3 %**,

Et de réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année.

DEL15 2024 : AMÉNAGEMENT TERRASSE DE L'AUBERGE DU BAR A THYM

Comme déjà évoqué, Monsieur le Maire rappelle la demande des gérants de l'auberge pour la création d'une terrasse plus stable pour l'auberge, avec un sol plat et le remplacement du store.

La municipalité s'est rendue plusieurs fois sur place pour déterminer ce qui serait le plus adéquat et pérenne pour l'activité de restauration. Plusieurs devis avec différents scénarios ont été demandés, comme la possibilité de mettre une véranda mais l'idée a été écartée car trop onéreuse et pas adaptée aux besoins des gérants.

La proposition retenue par la municipalité pour l'aménagement de la terrasse sur les façades SUD et OUEST est la suivante :

- sciage et dégrappage de l'enrobé + terrassement, devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour 5 815. 50 € HT,

- création d'un béton sablé gris de 12 cm d'épais, devis de l'entreprise SOLS SAVOIE pour 13 125.00 € HT,

- mise en place d'une pergola bioclimatique en façade OUEST de 8m x 4m60 avec toiles sur les côtés pour couper du vent, devis de l'entreprise SARL BUNOZ pour 27 061.50 € HT.

Le projet total s'élèverait à 46 002 € HT et les travaux pourraient être réalisés dans les prochains mois pour une utilisation de la terrasse dès cet été.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et commander les travaux au plus vite.

DEL16 2024 : SERVICE JEUNESSE MJC DU VUACHE : PROJET DE CONVENTION

Suite à la rencontre avec les jeunes de 12-15 ans et la MJC du Vuache pour présenter le projet de création d'un service jeunesse pour les communes de Jonzier, Savigny et Minzier, Monsieur le Maire présente la convention proposée par la MJC du Vuache. Il rappelle que la contribution de la commune sera basée sur le financement du personnel rattaché à ce service et les frais de décoration et mise en valeur du local. Les frais de fonctionnement du local seront répartis à parts égales entre les 3 communes partenaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

TOUR DES COMMISSIONS

Association : Carole ETTORI rapporte qu'une rencontre a été organisée avec toutes les associations de Minzier le 6 mars. La rencontre s'est très bien passée. Les associations ont bien échangé entre elles sur leurs différentes manifestations.

Visite de la nouvelle salle associative au-dessus de la crèche par les Barracoins, On s'bouge, le judo club de Frangy et la MJC du Vuache, le lundi 4 mars. La découverte des locaux s'avère adapter à la pratique de leurs activités. Les Barracoins et l'association On s'bouge doivent s'accorder sur le planning d'utilisation de la salle car ils ont un jour en commun. La MJC du Vuache comblera ensuite les créneaux restants.

Environnement : les nouveaux conteneurs seront en service le 21 mars 2024 sur toute la commune.

Travaux : en ce qui concerne les travaux d'eau potable, Nicolas GIROD indique que l'entreprise BORTOLUZZI est en train de remettre en ordre le tronçon des Rippes.

Sécurisation des Baraques : la commission a rencontré Geoprocess qui présentera un avant-projet courant avril 2024.

Sécurisation de Prévry : établir un cahier des charges pour contacter les entreprises et avoir des devis cohérents.

Logements : Christelle DEROBERT indique que le logement n° 3 à l'Écule sera libre au 26.05.

La chaudière de l'appartement n° 3 à la Ferme Claire a dû être changée pour 5 291.73 € TTC car la locataire n'avait toujours pas d'eau chaude. Le choix a été fait de la remplacer par une chaudière électrique plutôt qu'une chaudière gaz.

Le remplacement des luminaires de l'auberge est terminé.

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro	Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Décision
07418424X0001	LEBRUN Wendie	128 chemin des Biches	Modification de façades extérieures	Arrêté de non-opposition avec prescriptions n°05/2024 du 01.02.2024
07418424X0006	SUBLET Dominique	Les Baraques	Coupe d'arbres	Arrêté de non-opposition avec prescriptions n°06/2024 du 05.02.2024
07418423X0048	JACQUET Jean-Claude	329 chemin des Resses	Installation de 2 fenêtres de toit	Arrêté de non-opposition avec

				prescriptions n°07/2024 du 08.02.2024
07418424X0007	GAN ENERGY	70 imp du Chenevier (chez Mme PRILLARD)	Installation d'un système photovoltaïque	Arrêté de non- opposition avec prescriptions n°08/2024 du 08.02.2024
07418424X0005	BEJEAN ET MORARD Catherine et Patrick	621 route des Baraques	Division en vue de construire	Arrêté de non- opposition avec prescriptions n°09/2024 du 12.02.2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

07418420X0003	Scv les Clos de Crully GUINAND Nicolas	558 route de Prevy	Prorogation du permis de construire	Arrêté de refus n°13/2024 du 29.02.2024
07418420X0003	SCCV Les Clos de Crully GUINAND Nicolas	558 route de Prevy	Caducité du permis de construire	Certificat de caducité n°14/2024 du 29.02.2024

Sivu du foot : la dernière réunion s'est déroulée le 6 février et avait pour but l'approbation du budget 2024. La participation de Minzier s'élèvera à 20 694 € pour cette année. L'appel d'offres pour la mise en œuvre du nouveau terrain est terminé. Les travaux seront attribués pour un démarrage de travaux au mois de mai 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Renforcement conduites entre captages d'eau potable et réservoir de Verney : Monsieur le Maire indique que la commission travaux a rencontré le cabinet Hydrétudes pour prévoir les futurs travaux d'eau potable. Il s'agirait du renforcement des conduites entre les captages d'eau potable et le réservoir de Verney. Ce qui représente environ 2 km de tuyaux. Cette étude d'avant-projet s'élève à 7 620 € HT. Monsieur le Maire a validé le devis.

L'objectif serait d'évaluer les pertes d'eau sur ce tronçon et y remédier si besoin. Il a déjà été remarqué que les conduites sont sous-dimensionnées (diamètre 60) et datent des années 1920.

PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) : la CCUR a organisé 5 ateliers à destination de tous afin de mettre en place un plan d'actions. Ces ateliers étaient très intéressants.

Réunion de travail : comme déjà évoqué, la municipalité souhaite que le conseil municipal s'investisse davantage dans les projets. C'est pourquoi une réunion de travail est organisée pour les élus le jeudi 28 mars à 20h00 en mairie.

Corbillard : André MORARD rappelle M. JACQUOT de Chessenaz se porte acquéreur de l'ancien corbillard. Il propose un achat pour 500 €. Le conseil est d'accord. Une délibération en ce sens sera prise au prochain conseil.

Journée nettoyage : une matinée nettoyage aura lieu le samedi 6 avril à 9h.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Christelle DEROBERT